



## AVIS PUBLIC

### PROMULGATION

#### RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0066

**AVIS** est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance extraordinaire tenue le mercredi 16 décembre 2020, le règlement suivant :

#### RÈGLEMENT CA28 0066

---

#### **RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2021)**

---

Ce règlement peut être consulté à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h. Prenez note que nos bureaux seront fermés entre le 24 décembre 2020 et le 4 janvier 2021 inclusivement.

Le règlement peut également être consulté en ligne en cliquant [ici](#).

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que ce règlement entre en vigueur le **1<sup>er</sup> janvier 2021**.

**DONNÉ à Montréal,  
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève  
Ce vingt-deuxième jour du mois de décembre deux mille vingt**

---

La secrétaire d'arrondissement  
Edwige Noza